

Plaidoyer pour la nostalgie



ALAIN FINKIELKRAUT

« C'était mieux avant » : voilà une formule qui a le don d'irriter les optimistes. Selon eux, il est évident que les Français vivent mieux aujourd'hui qu'hier. Le philosophe et écrivain* n'est pas de cet avis et leur répond.

Il faudrait être un monstre d'ingratitude pour ne pas reconnaître les bienfaits du temps présent : nous, Européens, avons cessé de nous faire la guerre; nous guérissons de maladies naguère incurables; la durée moyenne de la vie est en augmentation constante; la malédiction biblique a été levée : les femmes n'enfantent plus dans la douleur; nous sommes moins contraints, moins engoncés, les mœurs sont plus libres; les *start-up* nous offrent des services auxquels nous n'aurions même pas pensé, nous nous déplaçons facilement, nous accédons en un clin d'œil à toute la mémoire du monde... Mais :

L'École, ce devait être mieux avant puisque toujours moins de candidats postulent au métier de professeur.

Les cafés, les restaurants, les clubs de loisirs, c'était mieux avant le boum-boum

de la musique d'ambiance.

La rue, c'était mieux avant l'invasion des téléphones portables.

Les éléphants, les buffles, les lions, les léopards, les rhinocéros, c'était mieux avant que ces espèces soient menacées de disparition.

Les vaches, les poules, les cochons vivaient mieux avant l'élevage concentrationnaire.

La culture, c'était mieux avant le tout-culturel.

L'opéra, c'était mieux avant l'arrondissement des œuvres par des metteurs en scène ivres de leur pouvoir et esclaves de l'air du temps.

Le passé, c'était mieux avant qu'il soit systématiquement mis au goût du jour.

Le réel, c'était mieux avant l'écran total.

Le bac, c'était mieux quand ce n'était pas une blague.

La syntaxe, c'était mieux avant que les politiques et les experts s'interrogent « sur comment » combler les déficits ou inverser la courbe du chômage.

L'élitisme pour tous, c'était mieux que l'anti-élitisme.

Le kitsch, c'était mieux avant sa consécration par l'Art contemporain.

Le vivre-ensemble, c'était mieux quand l'expression n'existait pas.

L'humour, c'était mieux avant le ricanement permanent des amuseurs.

Le club des cinq, c'était mieux avec le passé simple.

L'antiracisme, c'était mieux avant les procès en sorcellerie.

La vie privée, c'était mieux avant Facebook et Instagram.

Le dimanche, c'était mieux quand c'était dimanche.

L'égalité, c'était mieux avant l'écriture inclusive.

Les paysages, c'était mieux avant la

multiplication des zones commerciales et l'extension indéfinie du périurbain.

Les yeux voyaient mieux quand il y avait des poètes.

Le silence, c'était mieux avant qu'il soit chassé de partout.

La terre, c'était mieux quand on était moins.

La nostalgie, c'était mieux avant qu'on veuille l'extirper à tout prix du cœur des hommes.

* De l'Académie française.

Le dimanche, c'était mieux quand c'était dimanche.

Les paysages, c'était mieux avant la multiplication des zones commerciales

La lutte des classes, c'était mieux que la fracture française.

La République, c'était mieux avant les territoires perdus.

Les murs d'immeuble, c'était mieux avant les tags.

La laïcité, c'était mieux quand on l'oubliait parce qu'elle allait de soi.

Le débat, c'était mieux avant les listes noires dressées à intervalles réguliers par les organes de la vigilance.

C'est Jules César qui a inventé la mensualisation de l'impôt sur le revenu!

Au premier examen, rien dans le système fiscal français, à l'inverse de ce qui s'observe dans le domaine du droit civil, ne paraît se rattacher à l'héritage romain. Les anciens Romains plaçaient par-dessus tout la préservation, la conservation et la transmission du bien familial - nom, richesse, biens-fonds - dans la succession des générations à l'intérieur de la famille, la *gens*. Il existait bien un impôt sur les successions dont l'empereur Auguste (27 avant J.-C. - 14 après J.-C.) avait fixé le montant à 5% du bien hérité. Mais il était si impopulaire que le vertueux Trajan - par souci d'honnêteté, ce prince excellent publiait, nous dit Pline le Jeune, quand il rentrait de voyage, le montant exact de ses frais de déplacement! - en avait considérablement assoupli les modalités.

Au III^e siècle, cependant, alors que l'Antiquité prenait déjà ses couleurs tardives, l'empereur Caracalla doubla cet impôt sur les successions et le porta à 10%. En même temps, il accordait, en 212, la citoyenneté romaine à tous les habitants de l'Empire devenus par le fait, comme l'avait compris l'historien Dion Cassius (155-235 après J.-C.), des contribuables supplémentaires

nouvellement assujettis à cette taxe. Il fallait se résigner : c'était le prix à payer pour l'honneur d'être citoyen romain et cela avait encore, à cette date, du sens. Si l'impôt ne portait pas directement sur le revenu, le système tendait tout de même à l'universalité, d'une certaine manière, de l'assiette.

L'invention de la mensualisation de l'impôt, quant à elle, est bien romaine et elle date de la soumission de la Gaule par Jules César au I^{er} siècle avant notre ère. Le conquérant nomma à la tête du bureau fiscal chargé du recouvrement de l'impôt en Gaule un dénommé Licinius avec le titre de *procurator*. C'était un Gaulois, ancien prisonnier de César, affranchi par lui et nommé à ce poste de confiance en raison de son impitoyable dureté :

« Unissant l'avarice d'un barbare aux prétentions d'un Romain, Licinius abattit tout ce qui autrefois avait paru supérieur à lui, et opprima tout ce qui dans le moment avait quelque puissance », raconte Dion Cassius (*Histoire romaine*, LIV, 21). Licinius « leva de fortes sommes pour satisfaire aux exigences des fonctions dont il était chargé, il en ramassa également de fortes tant pour son compte personnel que pour les siens ».

Mais ce n'est tout : le même individu eut l'idée de mensualiser l'impôt des malheureux nouveaux provinciaux et

poussa la perfidie jusqu'à décompter quatorze mois dans l'année. Son sophisme : décembre ne devait pas être considéré comme le douzième mois de l'année, mais comme le dixième pour se conformer à l'étymologie de « décembre » qui signifie *decem* (dix en latin). Il était donc équitable, arguait notre roué, d'ajouter deux mois fictifs à décembre. Cette façon singulière de compter rapporta en tout à Rome 40 millions de sesterces par an (un artisan gagnait environ 3 sesterces par jour, mais la fortune de l'homme le plus riche du temps de Néron, Sénèque, s'élevait à 300 millions de sesterces).

Les Romains n'aimaient pas plus l'impôt foncier que nos contemporains : les citoyens romains dans les provinces de l'Empire n'étaient jamais les véritables propriétaires des terres qu'ils exploitaient. Ils en étaient les simples *possessores*, « possédants », eu égard au fait que ces terres étaient d'anciens territoires confisqués aux vaincus et à ce titre propriétés de l'État. Ils devaient donc s'acquitter d'une taxe foncière. Or, sous l'empereur Auguste, son beau-fils Drusus voulut procéder, en 12 avant J.-C., à une révision cadastrale des biens-fonds en Gaule. Las, ce type de réforme est, on le sait, risqué et Tite-Live, pourtant prudent soutien de la politique d'Auguste, laisse entendre qu'une importante révolte de la population contraignit le prince à sévir. Les Gaulois, qui répugnaient à être « cadastrés », dira un peu plus tard l'empereur Claude, n'aimaient point « ce type d'opération nouvelle et inhabituelle ».

Dans l'Antiquité tardive, au IV^e siècle après J.-C., s'était répandue une curieuse façon de faire sa cour au prince : le coucher sur son testament personnel et le faire

par exemple celui du préfet de la ville, Symmaque. Le rédacteur de la loi était Nicomaque Flavien senior, l'auteur de l'*Histoire Auguste*, qui a transposé cet épisode dans son histoire romancée, attribuant par jeu la mesure à un empereur qui avait pourtant régné exactement deux siècles auparavant, Pertinax. Ce dernier souhaitait empêcher que le prince, et donc le fisc, ne se substitue aux héritiers : « Il affirma que, pour lui, il n'accepterait de se faire l'héritier de personne ni de recevoir aucun héritage fait par désir de plaire ou dû à la confusion d'un litige qui aurait pour conséquence que les héritiers légitimes ou les parents fussent lésés. Il ajouta ces mots par *senatus-consulte* : "Il est préférable, pères conscrits, de garder l'État pauvre plutôt que de parvenir au comble de la richesse en suivant un chemin dangereux et déshonorant" » (*Histoire Auguste*, Vie de Pertinax, VII, 2-3).

Dans cette affaire, la fiscalité avait joué un peu le rôle d'un prétexte car l'auteur de l'*Histoire Auguste*, Nicomaque Flavien senior, qui était païen, voulait montrer qu'un prince adepte de l'ancienne religion, comme Pertinax, pouvait être aussi fiscalement vertueux qu'un empereur très chrétien tel Théodose. Déjà donc dans l'Antiquité on colorait les réformes fiscales des peintures de la morale. Cependant, contrairement à nos jours, les dirigeants de l'Empire romain ne faisaient pas figure de premiers responsables de la pression fiscale. Ils jouaient plutôt le rôle de recours et passaient parfois l'éponge, par exemple... en brûlant volontairement des archives fiscales afin de calmer un conflit!

*Agrégé de lettres classiques, professeur des universités, Stéphane Ratti enseigne l'histoire de l'Antiquité tardive à l'université